

LA FÉDÉRATION HORLOGÈRE

• SUISSE •

ORGANE de la CHAMBRE SUISSE DE L'HORLOGERIE, des CHAMBRES DE COMMERCE, des BUREAUX DE CONTROLE, des ASSOCIATIONS PATRONALES de l'INFORMATION HORLOGÈRE SUISSE et de la FIDUCIAIRE HORLOGÈRE SUISSE (Fidhor)

ABONNEMENTS: Un an Six mois
Suisse Fr. 14.05 Fr. 7.05
Union postale » 26.— » 13.—
Majoration pour abonnement par la poste
Compte de chèque postaux IV b 426

Paraissant le Mercredi à La Chaux-de-Fonds

LES CONSULATS SUISSES A L'ETRANGER REÇOIVENT LE JOURNAL

Annonces: Publicitas, S. A. suisse de Publicité, 21, rue Léopold Robert, La Chaux-de-Fonds.— Succursales et agences en Suisse et à l'étranger

ANNONCES:
suisse 15 centimes, offres et demandes de places 10 centimes le millimètre, étrangères 20 centimes le millimètre.
Les annonces se paient d'avance.

Importation et exportation de l'horlogerie, bijouterie, etc., pendant les années 1933 et 1932.

Positions	Désignation de la marchandise	IMPORTATION				EXPORTATION			
		Année 1933		Année 1932		Année 1933		Année 1932	
		Quantité	Valeur	Quantité	Valeur	Quantité	Valeur	Quantité	Valeur
	Horloges et montres	Pièces	Fr.	Pièces	Fr.	Pièces	Fr.	Pièces	Fr.
931	Mouvements finis de montres	6.690	86.329	5.218	32.881	2.059.546	17.668.183	1.738.709	16.674.493
932	Boîtes de montres, brutes ou finies, en métaux communs	321.226	927.290	134.558	425.506	1.160.740	1.259.186	849.754	1.014.806
933-a	Boîtes de montres, brutes ou finies, en argent	10.225	73.153	5.576	41.396	22.806	98.922	20.387	104.689
933-b	Boîtes de montres, brutes ou finies, en plaqué or	131.508	464.105	72.855	302.684	62.548	246.428	72.546	290.474
933-c	Boîtes de montres, brutes ou finies, en or ou platine	2.186	57.654	731	61.580	32.525	779.881	24.022	654.043
935-a	Montres de poche, à boîtes métal	7.093	84.897	462	4.730	2.873.295	10.678.871	2.656.291	11.184.477
935-b	Montres de poche, argent	3.764	91.511	41	1.081	85.984	1.329.451	106.220	1.842.589
935-c	Montres de poche, or	2.094	219.147	17	2.031	46.396	3.706.606	48.517	4.055.181
935-d	Montres de poche, compliquées	860	19.231	54	1.020	50.677	1.226.152	51.652	1.351.336
936-a	Montres-bracelets nickel	15.183	232.037	45	641	4.758.030	29.494.631	2.910.582	20.779.260
936-b	Montres-bracelets argent	3.450	84.836	7	182	153.454	1.597.260	194.028	2.288.633
936-c	Montres-bracelets or	7.526	393.069	1	2.200	260.638	9.874.057	252.730	9.671.270
936-d	Montres-bracelets compliquées	400	12.421	174	11.490	15.348	761.078	8.097	512.948
936-bis	Montres-automobiles	95	2.235	80	1.788	189.085	1.444.575	174.393	1.382.298
936-e ¹	Autres montres, à boîte métal	664	19.524	1.447	12.377	106.150	1.674.452	64.014	1.199.246
936-e ²	Autres montres, à boîte argent	19	940	1	80	325	19.477	711	29.331
936-e ³	Autres montres, à boîte or	1	50	2	100	16	7.240	54	8.764
	Total de l'année 1933	512.984	2.768.429	221.269	901.767	11.877.563	81.866.450	9.172.707	73.043.838
	» » 1932	221.269	901.767	—	—	9.172.707	73.043.838	—	—
	Différence de 1933	+291.715	+1.866.662	—	—	+2.704.856	+8.822.612	—	—
		q. kg.	Fr.	q. kg.	Fr.	q. kg.	Fr.	q. kg.	Fr.
925	Parties ébauchées et ébauches de pendules	4,70	5.330	3,59	3.616	12,68	47.943	11,67	56.472
926	Parties finies de pendules	197,82	189.344	188,69	188.809	84,59	231.084	74,41	192.934
927	Horloges pour édifices	7,24	4.748	1,80	1.050	21,37	11.950	4,03	2.230
928	Pendules de cheminée et d'applique	1696,14	1.056.989	1662,09	1.091.368	99,89	288.146	86,87	271.159
929	Réveils	669,14	485.287	614,57	449.593	53,05	120.473	76,86	164.312
930	Parties ébauchées et ébauches de montres	21,17	105.821	12,50	94.429	508,18	2.711.294	471,25	3.031.878
934	Pièces détachées finies de montres	7,58	123.840	6,52	134.817	660,34	10.737.983	636,80	9.540.855
	Total de l'année 1933	2.603,79	1.971.359	2.489,76	1.963.682	1.440,10	14.148.873	1.361,89	13.259.840
	» » 1932	2.489,76	1.963.682	—	—	1.361,89	13.259.840	—	—
	Différence de 1933	+114,03	+7.677	—	—	+78,21	+889.033	—	—
	Total général de l'année 1933	—	4.739.788	—	—	—	96.015.323	—	—
	» » » 1932	—	2.865.449	—	—	—	86.303.678	—	—
	Différence totale de l'année 1933	—	+1.874.339	—	—	—	+9.711.745	—	—
747	Outils d'horlogerie	q. kg.	Fr.	q. kg.	Fr.	q. kg.	Fr.	q. kg.	Fr.
		23,37	45.454	24,44	47.966	112,60	356.863	110,91	374.600
	Verre								
689	Boules en verre, pour verres de montres, etc.	3289,27	727.101	2924,10	725.357	12,63	5.509	2,61	3.546
694-b	Verres de montres, polis	23,19	36.163	14,92	28.181	86,93	155.250	86,04	163.279
	Articles plaqués, dorés, etc.								
873-a	Articles dorés ou argentés	912,45	2.258.878	997,02	2.578.468	4,67	16.989	3,93	16.872
873-b	Articles plaqués or ou argent	4,28	21.261	1,89	10.288	0,09	1.382	0,08	1.003
	Orfèvrerie								
874-a	Orfèvrerie or	15,35	538.369	10,92	578.574	4,41	268.400	9,56	382.940
874-b	Orfèvrerie argent, même dorée	100,67	1.583.056	132,39	1.748.592	8,71	147.617	8,92	153.621
	Bijouterie								
874-c	Bijouterie vraie	18,96	1.748.496	15,60	1.836.658	1,35	586.218	0,98	308.548
	Pierres gemmes de tout genre								
638-a	Grenats, saphirs et rubis, bruts, pour l'horlogerie	23,91	129.909	36,19	423.564	8,94	90.206	15,96	258.455
638-b	Autres	5,40	140.271	8,24	322.122	48,70	2.449.174	50,44	1.927.012
965	Boîtes à musique, finies	43,60	33.444	8,10	5.877	193,63	321.593	194,80	311.407

GROSSISTES!

Cherchez-vous des

Montres de poche, système Roskopf
Véritable „Louis Roskopf S. A.“
„Petit Fils Roskopf“ et „Rосkopf Enkel“
Rосkopf mixtes, échappement ancre.

Montres de poche, ancre réelle, de 16 à 19", lépine et savonnette
haut. 22 et 26 douzièmes.

Idem en 16 size, mises à l'heure négative et tirette

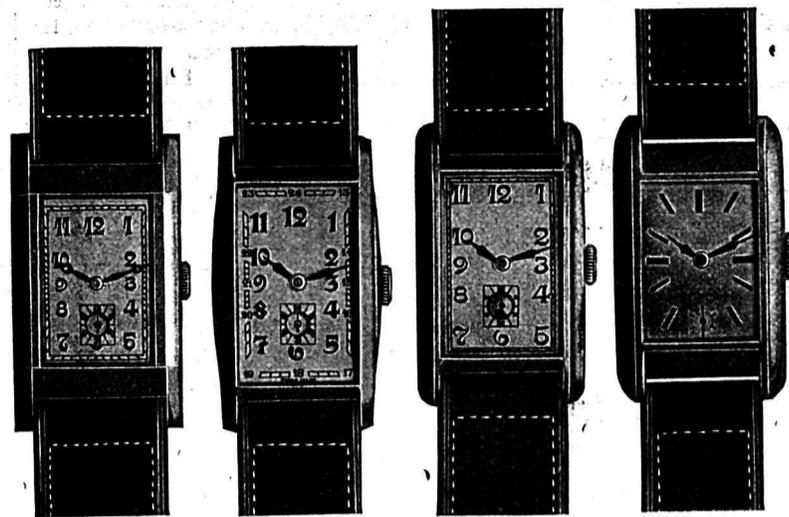
Calottes bracelets 8 3/4 et 10 1/2", ancre, 7, 10 et 15 pierres,
nickel, chromé, plaqué, argent, en toutes formes de boîtes.

Mouvements seuls, remontés prêts à mettre en boîtes:

8 3/4 et 10 1/2" ancre — 16 à 19" ancre, 22/12 et 26/12 —

16 size négatifs, ancre — 16 size négatifs, mixtes, 19"/AR.

Spécialités de montres pour automobiles, motocyclettes et bicyclettes
Chevalets, pendulettes, portefeuilles, montres d'aveugles,
seconde au centre, avec et sans stop



9084

9085

9049

9045

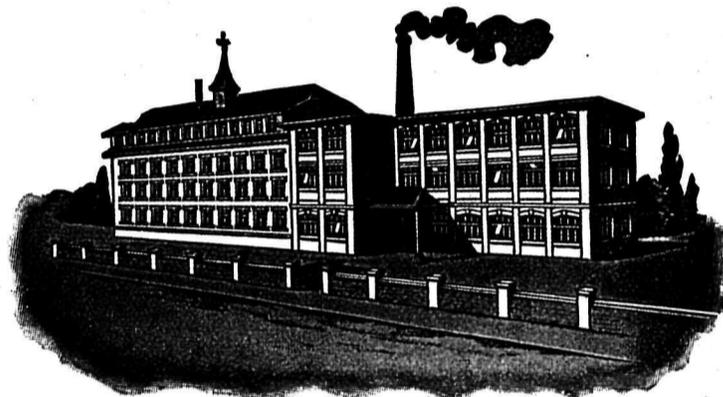
Toutes les formes les plus modernes en calottes 8 3/4 et 10 1/2"



Heures sautantes; automates; façon 8 jours
Colosses 24, 30, 36 et 42 lignes
Montres à clefs, à vis, chemin de fer
Montres maçonniques, pare-chocs, boules

Mouvements 8 jours pour compteurs
Porte-Echappements Roskopf et ancre
Etude et entreprise de calibres réservés
etc., etc.

(Ne vend qu'aux grossistes.)



Etablissement fondé en 1902

Adressez-vous à la

SOCIÉTÉ HORLOGÈRE RECONVILIER (RECONVILIER WATCH C° S. A.)
à RECONVILIER (Suisse)

Téléphone 78

MANUFACTURE DE BOITES DE MONTRES

Exigez la marque

GERBER FRÈRES S. A., Delémont

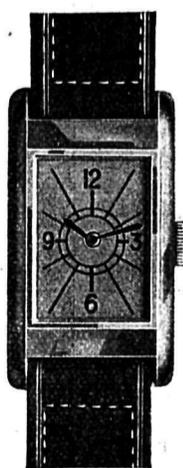
Boîtes bracelets fantaisies

toutes formes et toutes grandeurs, boîtes lépines et savonnettes,
nickel chromé, acier inoxydable, plaqué or, argent traité au rhodium, argent poli,
nacre, métal, etc. — Lapidage soigné, lapidage courant, lapidage façon

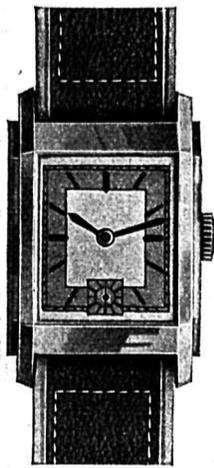
La plus grande production et la plus grande variété de modèles



7043
5 1/4 lig.



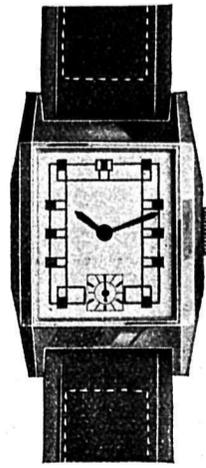
9095
8 3/4 / 12 lig.
8 3/4 et 9 lig.



11148
10 1/2 lig.



12071
8 3/4 / 13 lig. A. S.
automatique



11149
10 1/2 lig.



9092
8 3/4 / 12 lig.
8 3/4 et 9 lig.



7044
5 1/4 lig.

Catalogues complets, collections et galvanos à disposition de MM. les Fabricants d'Horlogerie.

La réorganisation de l'horlogerie suisse et ses conséquences au point de vue français.

Dans un article bien documenté, M. C. Simon, ingénieur-conseil, étudie, dans le *Fabricant Français d'Horlogerie* du 10 janvier 1934, la question de la réorganisation de l'horlogerie suisse et de ses conséquences au point de vue français.

La question présente un intérêt très grand au moment précis où les gouvernements suisse et français vont prendre contact en vue d'établir les bases de négociations pour la conclusion d'un nouveau traité de commerce.

L'auteur de l'article ne manque pas d'insister sur ce point, relevant tout l'intérêt qu'il y a pour les deux parties à développer les échanges commerciaux réciproques et citant à ce sujet l'opinion de différents journaux français influents, où le même point de vue est défendu. Ces journaux ne sous-estiment en aucune façon l'importance du marché suisse pour la production française, preuve en soit cette recommandation de M. Jean Philip, sénateur du Gers, parue dans les colonnes du « Bulletin Républicain » :

« Quels que soient les problèmes et les intérêts en jeu, on doit arriver à une solution qui ne laisse, de part et d'autre, aucune amertume. Sachons ménager de vieux amis et avoir pour eux tous les égards qu'ils méritent, surtout quand ils se doublent d'incomparables clients. »

Le moment paraît tout à fait opportun, continue M. Simon, pour examiner très impartialement et très objectivement l'incidence du programme de restauration horlogère élaboré par un comité d'action dont M. Engel, fabricant d'horlogerie à Bienne, et M. René Robert, secrétaire central de la Fédération ouvrière métallurgique et horlogère, sont les promoteurs, sur l'industrie horlogère suisse ainsi que sur l'éventualité d'une entente entre les industries horlogères suisses et françaises.

Après avoir examiné si les critiques, adressées à la Super-Holding par le Comité d'action, étaient justifiées, et y avoir répondu par la négative sur la base d'une documentation solide, M. Simon s'exprime comme suit au sujet du programme de restauration horlogère du Comité d'action :

Quant au programme Engel, qui se résume en un certain nombre d'interdictions dont l'application semble nécessiter l'intervention de mesures législatives, on se trouve en présence d'une nouvelle tentative d'économie dirigée ou d'un essai de codification de l'industrie horlogère suisse procédant de quelques directives américaines qui ne tiennent aucun compte de l'influence financière indispensable à un semblable organisme pas plus d'ailleurs que de sa véritable situation sur les marchés extérieurs, autant d'éléments qui, jusqu'à ces dernières années ont assuré la prospérité de l'horlogerie suisse dont le marché national est insignifiant et que ce projet néglige.

On demeure confondu, poursuit M. Simon, en constatant qu'un industriel ayant un certain passé horloger et connaissant l'importance des marchés extérieurs, ait pu arriver à de semblables conclusions; peut-être faut-il considérer que cette attitude est la conséquence des déboires qu'il a éprouvés lorsqu'il n'a pas trouvé les concours financiers qu'il sollicitait pour venir s'installer en France.

Comment a-t-il pu faire table rase des relations franco-suisse et ne pas tenir compte que l'application d'un système aussi rigide conduira à une diminution certaine des exportations suisses et à la création très rapide à l'étranger de concurrence qui, tôt ou tard, iront à l'encontre du but à atteindre?

Et plus loin, nous lisons ceci qui est tout à fait caractéristique :

En tant qu'industriels français, nous ne pourrions peut-être que nous réjouir de la suppression totale de l'importation suisse, car à ce moment là nos établissements seraient amenés, pour ne pas perdre leur situation acquise, à constater qu'ils peuvent trouver en France de l'ébauche interchangeable construite par des procédés modernes et qui est pour le moins comparable à l'ébauche suisse.

Revenant ensuite à la question des prochaines négociations franco-suisse, l'auteur de l'article émet les considérations suivantes :

L'industrie horlogère peut-elle attendre que les délégués français, à la prochaine conférence de Berne, soutiennent avec succès une augmentation des droits de douane en faveur de la petite horlogerie et de la montre en provenance de Suisse?

En toute objectivité, nous ne le croyons pas pour les raisons suivantes :

L'horlogerie française, en tant que montres de tous calibres, de gousset, chronomètres ou bracelets-montres, ne semble pas devoir dépasser, comme chiffre de production uniquement nationale, hors l'état de crise, plus de 100 millions de francs français, nous sommes dans l'ensemble du commerce franco-suisse les parents pauvres à côté des produits alimentaires (21 % des exportations françaises en Suisse), de la houille 13 %, des produits métallurgiques 18 %, du textile 15 %, des métaux précieux 9 %; il paraît donc impossible que pour défendre une industrie de 100 millions on frappe durement, à l'entrée en France, l'horlogerie qui est, pour la Suisse, une industrie clef. Nous serons certainement, et une fois encore, obligés de céder devant la situation économique qui nous est faite par notre commerce avec la Suisse; chaque citoyen suisse a, en effet, consommé, en 1932, pour 378 francs français de nos produits, alors que le Belge n'arrive qu'à 280 fr., le Hollandais à 76 fr., l'Anglais à 43 fr., et l'Allemand, qui passe chez nous 15 % de ses importations, ne nous a acheté que pour 27 francs.

Les gouvernements d'un pays comme la France, en majorité agricole, ne peuvent pas exposer notre économie nationale à des pertes grosses de conséquences pour défendre une industrie dont les intérêts sont de toute évidence respectables en eux-mêmes, mais insuffisamment importants pour combler un déficit quel qu'il soit dans notre balance économique avec la Suisse, pouvant résulter de représailles presque certaines sur quelques produits français.

Il faut céder devant l'éloquence des chiffres et prendre son parti de voir nos délégués renoncer à toute demande d'élévation notable des droits à l'entrée en France sur les pièces d'horlogerie en provenance de Suisse; il ne faut pas donner à nos voisins l'occasion de déplacer l'axe de leurs importations. Ce serait une grave faute de tactique commerciale.

Une fois encore, l'initiative privée doit pallier à cette situation d'ordre général; elle ne peut le faire qu'en adoptant une politique de prévoyance. Il appartient, comme nous l'avons déjà écrit aux chefs avisés qui sont à la tête des groupements de l'horlogerie française, d'examiner impartialement la situation et de remettre sur le métier les divers projets d'entente horlogère franco-suisse avant les réunions de Berne, afin d'aboutir à un état d'équilibre évitant à notre industrie, si durement atteinte, d'avoir à subir le dumping que l'horlogerie suisse peut pratiquer, sans grande perte pour elle, en France, en instituant, d'accord avec la Suisse, un contrôle des prix de vente qu'il importe au plus haut point de relever, et en préparant un programme d'ensemble susceptible de développer à l'étranger la vente des produits horlogers français et suisses dans une proposition favorable aux intérêts communs et en plein accord avec nos amis et bons clients.

Cette entente doit, à notre avis, précéder la conférence douanière pour être connue d'elle. Nous sommes en état d'infériorité car nous ne pouvons mettre en œuvre, au moment des discussions professionnelles franco-suisse, qu'une organisation imparfaite en face de la Super-Holding; il y a fort longtemps, et nous l'avons dit récemment encore, que notre individualisme intransigeant et notre incompréhension presque absolue des ententes professionnelles auraient dû céder le pas à une entité qualifiée; peut-être est-il temps encore de réparer cette insuffisance, mais il faudra improviser, alors que depuis 1931 on avait largement le temps de s'organiser fortement. Il ne nous reste qu'à souhaiter que notre négligence ne nous coûte pas trop cher.

Relations commerciales entre la Suisse et la Pologne

Après quatre mois de discussions laborieuses amorcées dès septembre dernier au Palais fédéral et conduites du côté polonais par M. de Modzelewski, ministre de Pologne à Berne, du côté suisse par M. Stucki, chef de la division fédérale du commerce, un arrangement économique a été conclu samedi qui marque la fin de la première étape de ces pourparlers. Les relations commerciales entre les deux pays étaient réglées jusqu'ici par un traité datant de 1922 et basé exclusivement sur le régime de la clause de la nation la plus favorisée. En vertu de l'arrangement qui vient d'intervenir, ce traité est maintenu et complété par un accord additionnel dont la nécessité est apparue du fait de l'entrée en vigueur du nouveau tarif douanier polonais relevant très sensible-

ment les droits d'entrée et restreignant les importations. L'accord du 13 janvier contient une liste des concessions réciproques sur les droits d'entrée et une liste des contingentements qui atténuent dans une certaine mesure les rigueurs du tarif protectionniste polonais. Il reste encore à régler les conditions d'importation des machines suisses en Pologne. Mais comme les points restés en suspens sont plutôt d'ordre technique — il s'agirait des modalités de perception des droits — on arrivera sans doute à s'entendre encore dans le courant de ce mois, de sorte que le nouvel accord pourra entrer en vigueur dès le début de février.

Comme nous l'avons dit, il ne met fin qu'à la première phase des négociations. Celles-ci reprendront après une interruption de quelques mois, qui devra permettre à la Pologne de régler sur une nouvelle base ses rapports économiques avec d'autres Etats, avant d'aborder l'examen des revendications du commerce suisse, laissées en suspens par l'accord qui vient d'être conclu.

Prescriptions étrangères en matière de devises

(Des Informations Economiques, OSEC, Lausanne)

Allemagne.

A partir de 1934, les attributions du Ministère de l'économie du Reich en matière de devises sont confiées à une nouvelle Centrale des devises (Reichsstelle für Devisenbewirtschaftung, Berlin W 9, Bellevuestrasse 15). Les demandes de devises, de même que les réclamations contre les décisions de la Centrale des devises doivent être cependant adressées, comme par le passé, aux « Landesfinanzämter ».

Argentine.

La situation demeure toujours confuse et il est presque impossible de dire exactement la portée des récentes mesures prises en Argentine dans le domaine des devises. Le décret du 10 novembre prévoyant entre autres le visa des factures par les Consuls argentins n'est toujours pas entré pratiquement en vigueur par manque des dispositions d'exécution. Toutefois, on confirme que pour éviter les difficultés qui surviendraient en cas d'application subite du décret, de remplir dès maintenant la condition du visa de la facture par les Consuls argentins et de l'attestation de la valeur par les Chambres de commerce.

La nouvelle selon laquelle la valeur du peso-papier serait portée de 44 centavos à 33 centavos n'a été jusqu'à présent ni confirmée ni démentie définitivement. Comme nous l'avons dit, cette dépréciation équivaldrait à une augmentation des droits de douane de 25 %.

Comme il ressort de nos communications, la plus grande prudence est de rigueur jusqu'au moment où la situation sera plus claire.

Finlande.

La Banque de Finlande continuera en 1934 à être dispensée du remboursement en or ou en devises or de ses billets de banque.

Portugal.

Le Ministère des Finances a décidé, le 4 décembre 1933, de réduire de 25 à 5 % la part qui doit être remise à la Banque d'Etat sur les devises provenant d'exportations.

Tchécoslovaquie.

L'obtention de devises pour le paiement de marchandises suisses ne doit pas se heurter à des difficultés. Il convient de rappeler à cet égard que la Tchécoslovaquie a rendu récemment très difficile l'emploi de billets de banque en couronnes envoyés à l'étranger. Nous recommandons donc à nos exportateurs de se faire payer en devises ou en chèques et non en billets de banque tchécoslovaques.

Chronique financière et fiscale

Service de compensations.

Situation au 6 janvier 1934

Bulgarie.

Avoir suisse à la Banque Nationale de Bulgarie	fr. 10,042,214.52
Paiements aux exportateurs suisses	» 8,534,468.44
Solde Avoir Suisse	fr. 1,507,746.08
A ajouter:	
Créances suisses non échues en Bulgarie	fr. 7,775,409.86
Total à compenser	fr. 9,283,155.94
Dernier Bordereau payé No. 5032/2816.	

Changement d'adresse

Nous apprenons de Messieurs Baume & Co., à Londres, qu'en suite de l'expiration de leur bail et du fait que le propriétaire, la National Provincial Bank Limited, a désiré prendre possession de ses locaux en vue d'extension, ils ont transféré leurs bureaux au premier étage du même immeuble.

Leur adresse postale et leur numéro de téléphone resteront donc les mêmes, par contre, l'accès aux bureaux se fera dorénavant par le N° 1 Hatton Garden.

Pierres fines pour l'Horlogerie
Grenat, saphirs, rubis, etc.

RUBIS SCIENTIFIQUES

Pierres à emboutir - Pierres à chasser
— Diamètre précis —

Pierres-boussoles pour compteurs électriques
Pierres pour rhabillage.

THEURILLAT & Co
PORRENTROY

LIVRAISON PAR RETOUR 2291

MIKRON S. A.

Fabrique de Machines

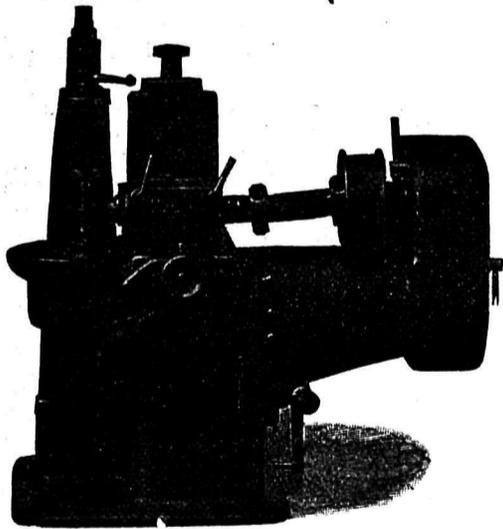
BIENNE

Téléphone 48,18

Machines modernes

pour la fabrication de
l'ébauche.

**Tours et fraiseuses
d'outilleurs.**



BANQUE CANTONALE DE BERNE

GARANTIE DE L'ÉTAT

GARANTIE DE L'ÉTAT

Toutes opérations de

BANQUE - BOURSE - CHANGE

ESCOMPTE DE PAPIER COMMERCIAL

AVANCES SUR TITRES — GÉRANCES DE FORTUNES
aux conditions les plus avantageuses.

Conseil sur le placement de capitaux
et sur toutes questions financières
en général.

Achat et vente de Métaux précieux
à Bienne, Tramelan, Saignelégier,
Le Noirmont, Porrentruy.

Succursales et Agences de la région horlogère :

Bienne, St-Imier, Porrentruy, Moutier, Delémont, Tramelan,
Neuveville, Saignelégier, Noirmont, Malleray, Laufon

SERTISSAGES TOUS CALIBRES

ET TOUS GENRES

Ancre et cylindre — Bouchons et fixes

TRAVAIL SOIGNÉ — PIERRES DE QUALITÉ

Demandez mes derniers prix

F. GONSETH-CRIBLEZ, BIENNE

Téléphone 20.79

Rue de la Société, 5

Fabrique de Pierres fines pour l'Horlogerie

LUTHY & Co S. A.

TÉLÉPHONE 77110

PIETERLEN (SUISSE)

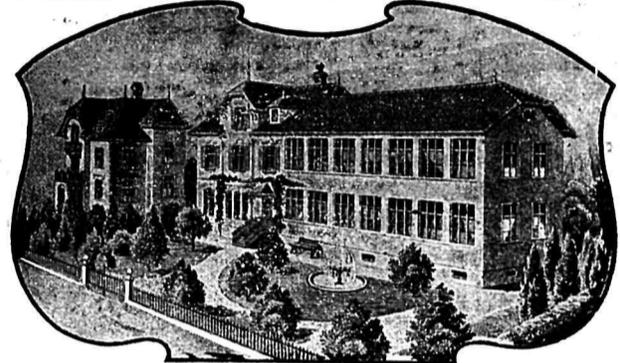
TÉLÉPHONE 77110

Télégr. : LUTHY, PIETERLEN

Maison de confiance, fondée en 1875

Télégr. : LUTHY, PIETERLEN

Maison renommée
par la bienfaisance de ses
produits.



Installation spéciale
pour l'entreprise de la
grande série.

Pierres à emboutir. - Pierres à chasser. Diamètres précis.
Pierres-boussoles pour compteurs électriques.
Pierres pour rhabillage.

Découpages soignés pour l'Horlogerie

CH. BAERTSCHI, ST-IMIER

Téléphone 41 Mécanicien, Faiseur d'étampes Rue du Soleil 7

Tous genres de découpages. Toutes séries.

Spécialités : Barettes, Masses, Tirettes avec plots emboutés.
Pièces repassées. — Anglages. — Rondelles
pour taillages.

Prix modérés.

Travail consciencieux.

Maison fondée en 1899.



Agences de brevets - Offices fiduciaires
Avocats et Notaires - Renseignements commerciaux

Bureau Fiduciaire & Commercial
Georges Faessli

Licencié ès sciences com. et écon. — Expert
comptable A. S. E. — Diplôme Chambre suisse
pour expertises comptables.
Rue du Bassin 4 NEUCHÂTEL Téléphone 12.90

Bureau d'Ingénieur-Conseil

(spécialiste en horlogerie et en petite mécanique)

LAUSANNE 2, Grand-Pont **A. Bugnion** **GENÈVE** 20, rue de la Cité

Dépôts de brevets d'invention, marques, dessins et modèles industriels.
Expertises sur la valeur des brevets d'invention.
Examen sur la qualité des montres. Etablissements de calibres. Mise au
point d'inventions et constructions de modèles.

Monsieur Bugnion reçoit personnellement, tous les mardis, de 2 à 5 h. à son
bureau de La Chaux-de-Fonds, rue Neuve 18, (téléphone 21.164). Sur demande,
rendez-vous sur place pour les autres localités de la région.

Hongrie.	
Solde en faveur d'exportateurs suisses	fr. 1,520,322.63
A ajouter:	
Créances suisses non échues	» 3,814,983.69
Total à compenser	fr. 5,335,306.32
Dernier Bordereau payé No. 4190/443/4578/390.	

Grèce.	
Avoir suisse à la Banque Nationale de Grèce	fr. 1,632,707.02
Paiements aux exportateurs suisses	» 1,581,287.—
Solde Avoir Suisse	fr. 51,420.02
A ajouter:	
Créances suisses non échues en Grèce	fr. 2,710,708.08
Total à compenser	fr. 2,762,128.10
Derniers Bordereaux payés Nos. 2826/2650/2900.	

Roumanie.	
Avoir Suisse à la Banque Nationale de Roumanie	fr. 11,795,382.94
Paiements aux exportateurs suisses	fr. 10,375,195.08
Solde Avoir Suisse	fr. 1,420,187.86
Autres créances déclarées non encore échues en Roumanie	» 23,458,616.99
Total à compenser	fr. 24,878,804.85
Derniers Bordereaux payés Nos 4994/4475/5258/4926.	

Yougoslavie.	
Avoir Suisse à la Banque Nationale de Yougoslavie	fr. 13,076,729.55
Paiements aux exportateurs suisses	» 11,985,156.89
Solde Avoir Suisse	fr. 1,091,572.66
Créances suisses non échues en Yougoslavie	» 2,972,983.03
Total à compenser	fr. 4,064,555.69
Dernier Bordereau payé No. 9356/8060.	

Informations

Avis.

La maison *Robert Ackermann, Lausanne*, est en faillite. Les créanciers sont priés de nous envoyer le relevé de leur compte en triple, au plus vite, afin que nous puissions produire dans les délais.

— Les créanciers des maisons *Kotzeff Frères, Sofia*
Mayer, Charles, Tramelan
Orlando, Nicola, Milan,

sont priés de nous envoyer le relevé de leur compte en triple, afin que nous puissions sauvegarder leurs intérêts.

— Nous mettons encore une fois en garde contre: *Robold, C., Dresde*
Silber, Salomon, Debreczen.

— Nous mettons en garde contre: *Gloss, Carl, Marburg a/Lahn*
Kajfez, Anton, Ljubljana (Yougoslavie)
Kriz, Karel, Prague
Perrenoud, Georges, La Chaux-de-Fonds, Rue du Rocher 11.

L'Information Horlogère Suisse
La Chaux-de-Fonds. Rue Léopold Robert 42.

Service de demandes.

Les fabriques d'horlogerie, produisant la montre de qualité moyenne, désireuses de trouver un représentant en Tchécoslovaquie, sont priées de s'adresser à la Chambre suisse de l'horlogerie, qui transmettra. — Les maisons d'horlogerie pouvant fournir des articles pour la réclame voudront bien s'adresser également à cette Chambre.

Douanes

Canada. — Factures à joindre aux envois.

Il est rappelé aux exportateurs suisses que le texte des formules de factures devant être utilisées par les exportateurs pour leurs envois au Canada a été modifié et que les déclarations effectuées sur les formules de factures en vigueur antérieurement ne sont plus acceptées depuis le 1er septembre 1933.

Il est instamment recommandé aux fabricants suisses d'utiliser les nouveaux formulaires de factures, ceci dans leur propre intérêt et afin d'éviter toutes complications pouvant résulter de l'utilisation des anciens formulaires.

Chili.

L'augmentation de droits de 50 % perçue dès l'année 1933 sur les marchandises importées au Chili, est maintenue jusqu'à la fin de 1934. Comme jusqu'ici, cette mesure n'est pas applicable aux mar-

chandises importées sur les territoires de Magellan et Aysen.

Espagne. — Droits (Agio).

L'agio dû au cas où les droits de douane, payables en or, sont acquittés en monnaie d'argent ou billets de banque, a été fixé, pour la période du 11 au 20 janvier 1934, à 135.11 %.

Pays-Bas. — Taxe de luxe et droit douanier additionnel.

Selon communication de la Légation de la Suisse à La Haye, une loi est entrée en vigueur aux Pays-Bas, prévoyant l'introduction d'une taxe sur le chiffre d'affaires et d'un impôt de luxe, d'une taxe additionnelle et d'un droit d'entrée extraordinaire sur les marchandises importées dès le 1er janvier 1934. Selon les renseignements obtenus, les articles suivants acquittent une taxe de luxe de 10 % *ad valorem*: chronomètres, montres et montres-chronographes (stop).

Par contre, les articles suivants sont soumis à cette taxe de 10 %, plus une surtaxe douanière de 2 %, soit au total 12 % *ad valorem*: horloges, pendules, réveils, montres de poche en or et platine.

Bureaux de Contrôle

Bureau de contrôle, La Chaux-de-Fonds.

L'Assemblée générale des intéressés au Bureau de Contrôle aura lieu *Lundi 22 janvier 1934, à 17 1/2 heures, à l'Hôtel-de-Ville, salle du premier étage.*

1. Verbal de l'Assemblée générale du 23 janvier 1933.
2. Rendu-compte financier de l'exercice 1933 et Rapport de gestion.
3. Rapport de la commission de vérification des comptes.
4. Budget pour l'année 1934.
5. Renouvellement du Conseil d'administration.
6. Nomination de la commission de vérification des comptes pour 1934.
7. Divers.

† Albert Piguet, Le Locle.

Un personnage qui a rempli un rôle dans la vie locale du Locle et dans le monde horloger, M. Albert Piguet, ancien conseiller national, vient d'être enlevé, par une congestion pulmonaire, à l'affection de sa famille et de ses nombreux amis.

Né le 2 février 1854 au Brassus, le défunt vint s'établir comme horloger, en 1872, au Locle. Sa spécialité était la fabrication de timbres pour sonnerie de montres à répétition.

En dehors de son activité industrielle, M. Piguet s'occupait tout spécialement du développement de la cité dont il était devenu l'enfant, ensuite de son agrégation en 1888.

Il fut élu conseiller général en 1888, puis en 1891 membre du Conseil communal, qu'il présida jusqu'en 1919.

Pendant cette longue période, il a lié étroitement son nom à de nombreuses et importantes entreprises communales et contribua également au rétablissement de la situation financière de la commune.

Ajoutons que le défunt, bien que toujours guidé par l'intérêt de la cité, ne borna pas son activité à la sphère locale.

Il fut député radical au Grand Conseil neuchâtois de 1895 à 1918, conseiller national de 1899 à 1917, membre du Conseil d'administration des C. F. F. de 1917 à 1923, de 1923 jusqu'à son décès membre du conseil du 1er arrondissement.

Dans le domaine horloger, son activité, quoique plus discrète, n'en était pas moins efficace.

Il fut membre du Comité central de la Chambre suisse de l'horlogerie de 1920 à 1926, où il ne s'était fait que des amis et où ses avis éclairés étaient toujours accueillis avec bienveillance.

C'est un excellent citoyen qui vient de disparaître. Il a consacré toute sa vie, avec une modestie remarquable, au bien public, aussi sa mort laisse-t-elle d'unanimes regrets chez tous ceux qui l'ont connu.

C'est donc douloureusement émus que nous présentons à la famille du défunt les bien sincères condoléances des associations patronales horlogères.

Bibliographie

Agenda horloger 1934. Editeur Ch. Rohr, Bienne (Suisse). — Prix francs suisses 2.50.

L'Agenda horloger apporte cette année, comme d'habitude, une documentation intéressante sur l'activité scientifique et professionnelle des chronométriers. L'année chronométrique passe en revue les résultats

acquis dans les Observatoires suisses et étrangers. Société suisse de chronométrie et donne un résumé de la situation de l'enseignement professionnel en Suisse, tandis que M. L. Reverchon traite des résultats du Congrès horloger de Besançon.

Dans la partie de l'Agenda réservée aux questions techniques, M. G. Lavest traite du pendule.

M. A. Wälti donne quelques renseignements sur le problème de la transmission de l'heure par téléphone, sujet d'actualité.

M. A. Donat expose la question des alliages au Béryllium en horlogerie, et M. E. Dégalier donne de judicieux conseils aux inventeurs.

Abondamment illustré et bien documenté, l'Agenda horloger de 1934 retiendra, comme d'habitude, l'attention de tous ceux qui s'intéressent à l'activité si variée des chronométriers.

M. H. Rosat commente la dernière Assemblée de la

Légations et Consuls

Suisse.

Etats-Unis d'Amérique du Nord. Le Conseil fédéral a accordé l'exequatur à M. Théodore Jaeckel, nommé consul général de carrière des U. S. A. à Zurich, avec juridiction sur les cantons de Zurich, Schaffhouse, Glaris, Argovie, Zoug, Tessin, Thurgovie, Appenzell, St-Gall, Grisons, Lucerne, Unterwald, Uri et Schwyz, en remplacement de M. L. W. Haskell, démissionnaire.

Italie. Le Conseil fédéral a accordé l'exequatur à M. Giovanni Battista Dolfini, nommé consul général de carrière d'Italie, à Zurich, avec juridiction sur les cantons de Zurich, Glaris, Zoug, Schwyz, Schaffhouse, Thurgovie, Appenzell, St-Gall, Grisons, Lucerne, Unterwald et Uri, en remplacement de M. Romano Lodi Fé, appelé à un autre poste.

En outre, l'exequatur a été accordé à M. Scola Camerini, nommé consul de carrière d'Italie à Brigue, avec juridiction sur le canton du Valais, en remplacement de M. Umberto Lanzetta, appelé à un autre poste.

Etranger.

Finlande. Le gouvernement finlandais a accordé l'exequatur à M. Georg Fazer, nommé consul général de Suisse à Helsingfors, le 1er décembre 1933.

Registre du commerce

Raisons sociales: Enregistrements:

9/12/33. — *Les Fabriques d'assortiments réunies succursale A, Le Locle.* Sont autorisés à représenter cette succursale: Georges Perrenoud, des Ponts, Paul Davoine, de Neuchâtel, Charles Perret, de La Sagne, tous directeurs. Henri Chabloz, fondé de pouvoirs, sign. tous collect. à deux. Rue du Marais 19-21.

9/12/33. — *Les Fabriques d'assortiments réunies, succursale B, Le Locle.* Sont autorisés à représenter cette succursale: Louis Huguenin, père, Louis Huguenin fils, William Huguenin, tous du Locle, directeurs, sign. collect. à deux. Rue de la Concorde 29.

9/12/33. — *Les Fabriques d'assortiments réunies, succursale C, Le Locle.* Sont autorisés à représenter cette succursale: Bernard Pierrehumbert, de St-Aubin, Georges Chabloz, de Vaugondry, directeurs Dlle Elisabeth Schumacher, du Locle, fondée de pouvoirs, sign. tous collect. à deux. Rue du Collège 10.

Modifications:

30/12/33. — *Stolz frères, Fabrique Angélus (Angélus Watch Co.), fabrication d'horlogerie, Le Locle.* Charles Stolz s'est retiré de cette soc. n. coll.

29/12/33. — *Société Industrielle des montres Electriques Genève S. I. M. E. C. (Industrial Electric Watch Company Geneva S. I. M. E. C.), soc. an. Genève.* Le cap. soc. est ramené de fr. 20,000 à fr. 13,000 par rachat et annulation d'actions. La soc. ayant voté sa dissolution, la liquidation étant un fait accompli, la société est radiée.

30/12/33. — *Manufacture des Montres Niton S. A., soc. an., Genève.* Le cap. soc. est réduit de 180,000 à 19,800 fr. Les adm. Edouard-Henri Morel et Pietro Ponti sont démissionnaires, leurs pouvoirs éteints, Achille-Alfred Bourquin, demeure seul administrateur.

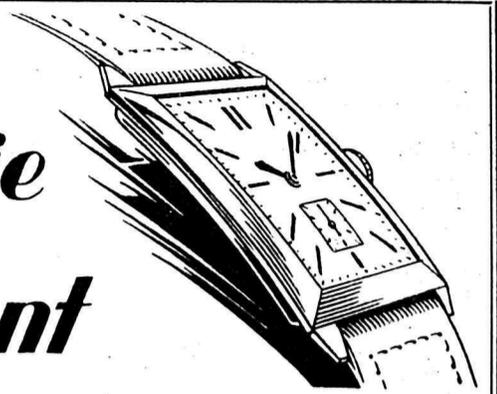
30/12/33. — *Automatic E. M. S. A., soc. an., montres à remontoir automatique, La Chaux-de-Fonds.* Le cap. soc. est réduit de fr. 20,000 à 1,000 nom.

3/1/34. — *Montre Norexa, société anonyme, fabrication d'horlogerie, Bienne.* Le cap. soc. est réduit de fr. 30,000 à fr. 10,000 nom.

3/1/34. — La soc. n. coll. «Vuilleumier et Cie» est dissoute, sa raison radiée. Actif et passif sont repris par Willy R. Vuilleumier (de Tramelan-dessus), atelier de nickelage et gravage de lettres, Quartier de Méval 10, Tramelan-dessus.



Fabriques d'horlogerie se recommandant



E. Feldmann - Taubé, Bienne
A. 1. 2. 5. 7. B. 12. 13. 21.
G. 71.

Roo Watch Co S.A., Bienne
A. 1. 2. C. 26. G. 73.

Rosenfeld Frères, Bienne
B. 12. 13. de 4 1/4 à 12 1/2 lig.
or et métal

**C. H. Meylan Watch Co.
Le Brassus**
A. 1. 2. 6. 7. D. 31. 40. 41. E. 46. 47. 49.

Edmond Aubry, Breuleux
A. 1. 2. 3. 7. B. 12. 20. E. 46. G. 71.

**Fabr. des Montres Mildia S.A.
Anci Mosimann & Co., Chaux-de-Fonds**
A. 1. 2. 3. B. 12. E. 46. G. 71.

**G.-Léon Breitling S.A.
La Chaux-de-Fonds**
D. 30. 31. 32. 40. 43. E. 45. G. 77.

Hocter & Cie, La Chaux-de-Fonds
A. 1. 2. 3. E. 46. 56. 58.

Schild & Cie S.A., Chaux-de-Fonds
A. 1. 2. 8. E. 45. 50. 51. 54. 59.
F. 60. 61. 70. G. 71.

Ernest Tolck, Octo, Chaux-de-Fonds
A. 8. E. 45. 48. 50. 51. 54. 55.
F. 60. 65.

Paul Vermot, La Chaux-de-Fonds
A. 1. 2. 3. 4. 6. 7. B. 12. E. 46. G. 71.

**Calendar Watch Co. S.A.
La Chaux-de-Fonds**
A. 1. 2. 3. 9. E. 51. 54. 59. D. 31.

**Joseph Muller, Natalis Watch
La Chaux-de-Fonds**
A. 1. 2. 3. 4. 7. 9. B. 1. 2. 20. 21.
E. 46. 52. G. 71.

**Record Dreadnought
Watch Co S.A., Genève**
A. 1. 2. 3. 7. D. 30. 40. E. 46. G. 71. 72.

Tchuy Frères, Grenchen
A. 1. 2. 3. B. 12. 13. 20. G. 71.

Ed. Wyss, Octus, Grenchen
A. 1. 2. 3. 7. E. 45. 46. 50. 54.
F. 60. G. 71.

W. Ris, Ostara, Grenchen
C. 25. 26. 27. 28. D. 30. E. 54. 59.
F. 60. 65.

Fabrique Suisse de Réveils et Pendulettes
„Levfol” L^s Schwab, Moutier (Suisse)
F. 60. G. 75. 76.

Indication des signes:

A. Montres ancre

- | | |
|---------------------------|--------------------------------|
| 1. Bracelets pour Dames. | 6. Poche plates, extra plates. |
| 2. Bracelets pour Hommes. | 7. Heures sautantes. |
| 3. Montres de poche. | 8. Bracelets 8 jours. |
| 4. Mouvements. | 9. Montres calendriers. |
| 5. Seconde au centre. | 10. Montres pr. garde-malades. |

B. Montres cylindre

- | | |
|----------------------------|-----------------------|
| 12. Bracelets pour Dames. | 20. de poche. |
| 13. Bracelets pour Hommes. | 21. Heures sautantes. |

C. Montres Roskopf

- | | |
|----------------|------------------------|
| 25. de poche. | 27. Heures sautantes. |
| 26. Bracelets. | 28. Seconde au centre. |

D. Montres compliquées

- | | |
|-------------------------|-------------------------------------|
| 30. Compteurs de sport. | 40. Rattrapantes. |
| 31. Quantièmes. | 41. Répétitions. |
| 32. Chronographes. | 42. Remontoir automatique. |
| | 43. Chronographes heures sautantes. |

E. Spécialités

- | | |
|-------------------------------|--|
| 45. Montres pour Automobiles. | 53. Montres automates. |
| 46. Baguette. | 54. Montres portefeuille. |
| 47. Montres pendentifs. | 55. Mouvements 8 jours pour compteurs. |
| 48. Montres Motocycle. | 56. Incassables. |
| 49. Montres bagues. | 57. Heures sautantes calendriers. |
| 50. Montres 8 jours. | 58. Hermétiques. Imperméables. |
| 51. Pendulettes 8 jours. | 59. Montres réveils. |
| 52. Montres pour aveugles. | |

F. Pendulettes et pendules

- | | |
|------------------------------|---------------------------|
| 60. Pendulettes. | 65. Montres chevalet. |
| 61. Pendulettes électriques. | 70. Horloges électriques. |

G. Divers

- | | |
|----------------------------------|---------------------------|
| 71. Tous les genres courants. | 75. Réveils. |
| 72. Porte-échappement. | 76. Réveils-portefeuille. |
| 73. Roskopf mixte, échap. ancre. | 77. Oiseaux chanteurs. |
| 74. Pièces à clef. | |

Juillera Frères S.A., Malleray
A. 1. 2. 7. B. 12. E. 46. G. 71.

**Aubry Frères, Noirmont
„Ciny Watch“**
A. 1. 2. 5. 7. 9. 10. E. 46. G. 71.

**Phenix Watch Co. S.A.
Porrentruy**
A. 1. 2. 3. 4. 6. B. 20. E. 45. 46.

**Sté Ame des Montres „EROS“
EROS Watch Co. Ltd., Porrentruy**
A. 1. 2. 3. 4. 6. B. 20. E. 45. 46. G. 71.

**Société Horlogère Recon-
villier (Reconvillier Watch Co S.A.)**
A. 1. 2. 3. 4. 7. C. 25. 27. 28. E. 45. 48.
52. 53. 54. 55. F. 60. 65. G. 72. 73. 74.

Gunzinger Frères, Rosières
A. 1. 2. 4. 7. B. 12. 13. 21. D. 42.
E. 46. 56. 58. G. 71.

**Berna Watch Factory S.A.
St-Imier**
A. 1. 2. 3. D. 30. 32. 40. G. 71.

**Fabrique Excelsior Park
St-Imier**
A. 3. D. 30. 32. 40. 41. E. 59.

**Leonidas Watch Factory
St-Imier**
A. 1. 2. 3. D. 30. 32. 40. G. 71.

**Cie des Montres Sportex S.A.
St-Imier**
1^{er} prix Observatoire de Neuchâtel
D. 30. 32. E. 58.

**Meyer & Studeli S.A.
Soleure**
A. 1. 2. 3. 7. B. 12. 13. 20. E. 57.

Brienza Watch Co, Brienz
A. 4. 7. D. 42.

Brenzikofer Frères. Tavannes
A. 3. 6. 7. G. 71.

**Record Dreadnought
Watch Co S.A., Tramelan**
A. 1. 2. 3. 7. D. 30. 40. E. 46. G. 71. 72.

A. Reymond S.A., Tramelan
A. 1. 2. 3. 4. 7. B. 12. E. 56. G. 71.

**Jules Weber-Chopard,
Sonviller, „Hex Watch“**
A. 1. 2. 3. 4. 6. E. 46. 47. 50.

**Albert Uebelhart & Cie
Rosières**
A. 1. 2. 4. 7. B. 12. 13. 21. E. 46. G. 71.

Perficia S.A., Porrentruy
A. 3. 4. 5. B. 20. E. 45. 50. 59.

Zila S.A., La Heutte près Bienne
A. 1. 2. 7. 8. E. 46. G. 71.

**A. Grossert, Crémînes
près Soleure (sur ligne Moutier-Soleure)**
A. 1. 2. 3. 4. 8. B. 12. 13. 20. G. 71.

Henri Maurer, La Chaux-de-Fonds
A. 1. 2. 4. 5. 7. 9. D. 32.
E. 46. 49. G. 71.

**Saufer Frères & Cie,
Pierpont Watch Co. Bienne 4.**
A. 1. 2. 4. 5. 10. E. 46. G. 71.

Robert Carl S.A., Le Locle
A. 1. 2. 3. 4. 6. 7. D. 31. 32. 40. 41.
E. 46. 47. F. 60.

**Ivy Watch Factory,
Numa Jeannin, Fleurier**
A. 1. 2. 3. 4. 7. B. 12. 13. 20. 21. G. 71.

**G. Gagnebin & Cie, Tramelan
NIGA et POSTALA**
A. 1. 2. 3. 4. 6. B. 20. C. 25. 28.
D. 32. 41. E. 46. F. 65. G. 71.

**Léon Gindrat, Tramelan
Isis Watch**
A. 1. 2. 3. 4. 7. D. 32. 42. E. 46. G. 71.

**Pour la location des cases encore dispo-
nibles, prière de s'adresser sans retard à
Publicitas Chaux-de-Fonds et succursales**

Radiations:

- 3/1/34. — *Aktiengesellschaft UhrenfabrikVagda in Liq.*, Bienne.
- 30/12/33. — *Nerny A. G. in Liq. (Nerny S. A. en Liquidation)*, fabrication et commerce d'horlogerie, Grenchen.
- 30/12/33. — *Favoris Uhrenaktiengesellschaft in Liq. (Favoris Watch Co. Ltd. en Liq.)*, fabrication et commerce d'horlogerie, etc., Grenchen.
- 30/12/33. — *Précise S. A. (A. G.) (Ltd)*, fabrication et commerce de pièces détachées d'horlogerie, etc., Grenchen.
- 4/1/34. — *Jean Plantard*, courtier en pierres fines, Genève.
- 8/1/34. — *Charles Erard-Cattin*, fabrication de boîtes argent, Breuleux.

Faillite.

Etat de collocation:

Failli: *Schweingruber Jules*, fabricant de ressorts, St-Imier.
Délai pour action en opposition: 20 janvier 1934.

Concordats.

Sursis concordataire et appel aux créanciers:

5/1/34. — *Charles Mayer*, fabrique d'horlogerie, Tramelan.
Délai pour productions: 31 janvier 1934.
Assemblée des créanciers: 24 février 1934.

Homologation du concordat:

26/12/33. — *Schneider-Schwitzgubel, Léa-Lucie*, fabrique de cadrans, Rue du Marché-Neuf 34, Bienne.
22/1/33. — Les héritiers de *Maire Otto*, ci-devant fabricant d'horlogerie à Longeau p. Bienne, soit *Lina Maire-Schluep, Frieda Maire, Otto Maire, Bertha Maire, Edouard Maire, Rudolf Maire*, tous à Longeau.

COTES

16 Janvier 1934

Cours du Diamant-Boart:

Prix de gros en Bourse au comptant.

	Par carat
Qualités ordinaires	fr. 2.60 — 2.80
Grain fermé, petit roulé	> 2.90 — 3.20
Boart Brésil	> 3.40 — 3.60
Eclats	> 2.30 — 2.50
Carbone (Diamant noir)	> 18.— - 22.—

Cours communiqués par:

J.-K. Smit & Zonen, Amsterdam.

Agent: *S.-H. Kahl, Diamants, Genève.*

Boîtes or et bijouterie, Cote N° 3 en vigueur dès le 7 juin 1929.

Métaux précieux

Argent fin en grenailles fr. 65.— le kilo.
Or fin, pour monteurs de boîtes > 3500.—
» laminé, pour doreurs > 3575.—
Platine > 5.40 le gr.

Comptant

London 9 janv. 10 janv. 11 janv. 12 janv.
(Ces prix s'entendent par tonne anglaise de 1016 kg. en £ stg.).

Aluminium intér. 100	100	100	100
» export. 100	100	100	100
Antimoine 39-40	39-40	39-40	39-40
Cuivre 31-8/9	31-5/	31-16/3	31-15/
» settl. price 31-7/6	31-5/	32	31-15/
» électrolytiq. 34-15-35-5/	34-5-34-15/	35-35-10/	35-35-10/
» best. selected 34-35-5/	33-15/-35*	34-10-35-15/	34-5-35-10/
» wire bars 35-5/	34-15/	35-10/	35-10/
Étain anglais 224-12/6	224-7/6	226-5/	226-5/
» étranger 224-6/3	224-5/9	226-17/6	227-2/6
» settl. price 224-5/	224-10/	227	227
» Straits 229-15/	229-10/	232	232
Nickel inférieur 225-230	225-230	225-230	225-230
Plomb anglais 10-18/9	10-18/9	11-5/	11
» étranger 10-17/6	10-18/9	11-5/	11-1/3
» settl. price 11-17/6	11	11-5/	11-2/6
Zinc 14-6/3	14-6/3	14-13/9	14-8/9
» settl. price 14-5/	14-17/6	14-15/	14-10/

Comptant

Paris 10 janv. 11 janv. 12 janv. 13 janv.

(Ces prix s'entendent en francs français par kg. 1000/1000)

Nitrate d'argent	196	196	196	196
Argent	280	280	280	280
Or	17.500	17.500	17.500	17.500
Platine	22.000	22.000	22.000	22.000
» iridié 25 %	30.250	30.250	30.250	30.250
Iridium	45.000	45.000	45.000	45.000

(en francs français par gramme).

Chlorure de platine	10,20	10,20	10,20	10,20
Platinite	11,80	11,80	11,80	11,80
Chlorure d'or	9,15	9,15	9,15	9,15

London 10 janv. 11 janv. 12 janv. 13 janv.

(Ces prix s'entendent par once troy (31 gr. 103) 1000/1000).

Or (shill.)	127/1	127/1	127/2	126/11
Palladium (Lstg.)	4,5/	4,5/	4,5/	4,5/
Platine (shill.)	155	155	155	155

(par once standard 925/1000 en pence).

Argent en barres | 19.1/8 | 19.3/16 | 19.5 16 | 19.1/2

New-York 10 janv. 11 janv. 12 janv. 13 janv.

(Ces prix s'entendent en cents par once de 31 gr. 103).

Argent en barres | 44.3/4 | 44 | 44.3/8 | 44.5/8

Escompte et change.

Suisse: Taux d'escompte 2 %
» avance s/nantissement 2 1/2 %

	Parité	Esc.	Demande	Offre	
en francs suisses %					
France	100 Frs	20.305	21/2	20.26	20.36
Gr. Bretagne	1 Liv. st.	25.22	2	16.25	16.36
U. S. A.	1 Dollar	5.18	2	3.09	3.20
Canada	1 Dollar	5.18	—	3.25	3.30
Belgique	100 Belga	72.06	3 1/2	71.20	72.10
Italie	100 Lires	27.27	3	27.05	27.22
Espagne	100 Pesetas	100.—	6	42.50	42.85
Portugal	100 Escudos	22.29	5 1/2	15.30	15.60
Hollande	100 Florins	208.32	2 1/2	207.30	207.90
Indes néerl.	100 Guilders	208.32	—	—	207.—
Allemagne	100 Reichsmk.	123.45	4	122.35	122.75
Dantzig	100 D.Gulden	100.88	3	—	101.80*
Autriche	100 Schilling	72.93	5	—	57.70*
Hongrie	100 Pengö	90.64	4 1/2	—	89.92*
Tchécoslov.	100 Cour.	15.33	3 1/2	—	15.40*
Estonie	100 Cour.	139.—	4 1/2	—	91.50
Lettonie	100 Lats	100.—	5 1/2-6	—	98.—
Lithuanie	100 Lits	51.80	6	—	51.—
Russie	100 Tchervon.	2666.—	8	—	—
Suède	100 Cr. sk.	138.89	2 1/2	83.50	87.75
Norvège	100 Cr. sk.	138.89	3 1/2	83.—	84.50
Danemark	100 Cr. sk.	138.89	2 1/2	74.—	75.—
Finlande	100 Markka	13.05	4 1/2	7.30	7.60
Pologne	100 Zloty	58.14	5	—	58.30*
Yougoslavie	100 Dinars	9.12	7	—	7.15*
Albanie	100 Francos	100.—	7 1/2	—	—
Grèce	100 Drachmes	6.72	7	—	—
Bulgarie	100 Leva	3.74	7	—	—
Roumanie	100 Lei	3.10	6	—	3.05
Turquie	100 Livres t.	2278.40	—	—	249.—
Egypte	100 Livres ég.	2592.—	—	—	1718.—
Afrique Sud	1 Liv. st.	25.22	3 1/2	—	17.70
Australie	1 Liv. st.	25.22	6 1/2-7	13.50	14.—
Argentine	100 Pesos	220.—	6	83.—	85.—
Bésil	100 Milreis	62.08	—	—	28.50
Chili	100 Pesos	63.—	4 1/2-6	—	—
Uruguay	100 Pesos	536.—	—	—	—
Colombie	100 Pesos	504.—	5	—	—
Pérou	100 Soles pér.	207.50	6	—	73.—
Equateur	100 Sucres	103.60	4	—	—
Bolivie	100 Bolivianos	189.16	—	—	—
Vénézuéla	100 Bolivars	100.—	—	—	83.—
Mexique	100 Pesos	258.32	—	—	93.—
Philippines	100 Pesos	258.—	—	—	178.—
Indes brit.	100 Roupies	189.16	3 1/2	122.—	127.—
Chine	100 Taels	—	—	—	109.—
Japon	100 Yens	258.33	3.65	95.—	105.—

*) Cours du service international des virements postaux.

N.B. Les cours indiqués pour les pays d'outre-mer sont approximatifs.

Imprimeurs: Haefeli & Co., La Chaux-de-Fonds.



Faites exécuter la **marque** de votre
Maison sous forme d'

Etiquettes en relief

Seul spécialiste :

ROBERT RECORDON, Lausanne

Tél. 32.018

Case Ville

**Technicien-
Dessinateur**

très expérimenté sur études
calibres d'horlogerie, habile
calculateur, muni de sérieuses
références, serait en gagé de
suite.

Faire offres sous **case
Stand 216, Genève.**

**On cherche à reprendre
une petite fabrication d'horlogerie**

Faire offres sous chiffre P 2115 J à Publicitas
St-Imier.

Chef de fabrication

énergique et capable de diriger nombreux personnel,
cherche place de suite dans maison sérieuse.

Event. entreprendrait terminages de petites pièces
soignées ou bon courant.

Adresser les offres sous chiffre V 20068 U à Pu-
blicitas Bienne.

MOUVEMENTS FINIS

8 jours, sont demandés pour pendulettes.

Faire offres avec prix et échantillons à Meylan &
Rochat, Brassus (Vaud). 2080

UHRENVERTRETER

seit 12 Jahren mit dem deutschen Uhrengrosshandel
genau vertraut, sucht sich noch eine la Uhrenmarke
für Deutschland.

Primä Referenzen. Evtl. Kaution.

Offerten unter Chiffre P 2062 C an Publicitas La
Chaux-de-Fonds.

Pierristes

On sortirait tournages de glaces et gouttes.
Offres sous chiffre P 2074 C à Publicitas La
Chaux-de-Fonds.

On demande

MOUVEMENTS

5 1/4, 8 3/4 et 10 1/2 lig. ancre, qualité bon courant,
dernier prix.

Offres sous chiffre P 2053 C à Publicitas La
Chaux-de-Fonds.

Grossiste étranger

demande offres avec indication des prix et du terme
de livraison pour mouvements Mader 5 1/4, 8 3/4, 10 1/2
lig. ancre 15 rubis avec cadrans; c'est seulement
des mouvements sérieux et garantis qui seront achetés
en grandes quantités.

Offres sous chiffre P 2068 C à Publicitas La
Chaux-de-Fonds.

Le soussigné cherche nouveautés en montres (mou-
vements, boîtes et cadrans) pour le

marché américain

Horowitz p/a. Hôtel Elite, Bienne.

TERMINEURS

Ateliers organisés pour une forte production en
mouvements de 3 3/4 à 10 1/2 lig. ancre et cylindre,
sont demandés. Indiquer production mensuelle et prix.

Faire offres sous chiffre P 2079 C à Publicitas La
Chaux-de-Fonds.

On cherche à acheter d'occasion

1 presse à friction de 120 à 150 tonnes

1 bilancier à bras, vis de 50 à 60

1 balancier à bras, vis de 90.

Faire offres sous chiffre P 2075 C à Publicitas La
Chaux-de-Fonds.

VOYAGEUR

Maison d'horlogerie, bien introduite en Suisse
cherche voyageur ou représentant visitant les maga-
sins suisses.

Faire offres en indiquant références et prétentions
s. chiffre P 2086 C à Publicitas La Chaux-de-Fonds.

Ogival Watch

La Chaux-de-Fonds

R. BRANDT. Téléph. 22.431

n'a qu'un souci
servir ses clients
consciencieusement.

FAITES UN ESSAI.

Guillocheur

de 1^{er} ordre, 10 ans de prati-
que comme chef guillocheur à
l'étranger, spécialiste pour l'é-
bauche et le guillochage de
beaux articles or et métal,
cherche place approp-
riée à ses capacités. Offres s.
Kc 1134 Y à Publicitas Berne.

**Timbres Caoutchouc
en tous genres**

C. LUTHY rue Léopold
Robert 48

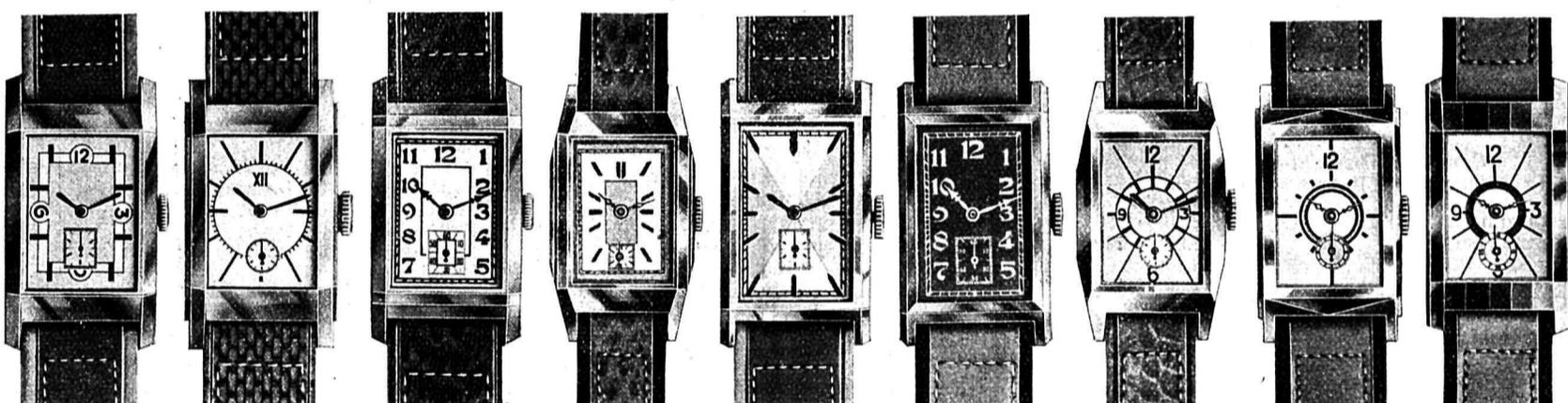
Installation de dépoussiérage
pour
Lapidaires, Tours à polir, etc.
Innombrables références, 35 ans d'expériences
Ventilation S. A., Stäfa
P 6 Z Zurich

Vis-Décolletages de haute précision
pour Horlogerie, Optique, Pendulerie, Appareils et
Instruments divers, etc., etc.
Fabrique: JÄGGI & Cie
GELTERKINDEN - Suisse

LOUIS GODAT
Spécialité : BIJOUTIER
LAPIDAGES FACETTES GLACIS
TOUS GENRES, TOUS MÉTAUX
POLISSAGE, FINISSAGE BUTTLER, ETC.
Léopold Robert 109 Téléphone 24.483
LA CHAUX-DE-FONDS

*Une salle pour vos conférences
et un excellent repas*
au
Buffet
J. Widmer
Bienne

LOUIS LANG S. A., PORRENTRY



329 330 331 332 333 334 336 337 338

Modèles 8 3/4 lig. rond et 8 3/4 / 12 lig. des genres que nous exécutons en argent, métal chromé, lapidé, façon lapidé, plaqué or laminé.

F. WITSCHI
LA CHAUX-DE-FONDS
Successeur de U. KREUTER
Maison spécialisée pour la vente des
outils et fournitures
d'horlogerie en gros

Taillerie de Pierres fines et imitations
L. Nafule, GENÈVE
11, rue Cornavin
Ajustage et calibrage. Gravure sur pierres
Assortiment complet de pierres pour
bijouteries en tous genres.

A vendre
ou à échanger
100,000 Rebutis gouttes et glaces rubis et grenats.
S'adresser à Léon Barré, pierres fines, Porrentruy.

Maison d'horlogerie avec bonne organisation de vente dans plusieurs pays cherche à acheter au comptant
Stocks de montres en tous genres
Seulement les stocks d'une certaine importance seront pris en considération. On s'intéresse également pour la vente de marchandises placées à l'étranger.
On est prié de s'adresser sous chiffre N 20026 U à Publicitas Bienne.

NOTZ & CO.
BIENNE
ACIER
SANDVIK

Disponible de suite plusieurs douzaines
mouvements
3 3/4" Font. 15 rubis et 4 1/4" Font.
Eta sans cadran, à prix avant.
Adress. offres sous P 1022 N
à Publicitas Neuchâtel.

TANIC
Spécialité de brucelles fines pour régleurs
Pincés à couper, pincés aux tenons, etc.
En vente chez les Grossistes
et dans les bons magasins de fournitures

Employée supérieure
connaissant à fond la branche horlogère, achats, vente, expéditions, ayant l'habitude de diriger personnel, correspondance française, anglaise, allemande, cherche situation.
Ecrire sous chiffre P 2029 C
Publicitas Chaux-de-Fonds.

Mouvements à sortir
par Maison suisse
Séries régulières en 3 3/4, 4 1/4, 5 1/4, 8 3/4, 10 1/2, 12, 13", ancre 15 pierres.
5 1/4" cylindre 3/4 platine, sous 4 et 6 pierres.
Faire offres avec tous derniers prix du jour pour séries importantes et suivies, livraisons successives à partir de 1934 sous chiffre P 5466 J à Publicitas St-Imier.

Dépôts
Brevets d'Invention
Marques et Modèles
Office W. Koelliker
Bienne
93, Rue Centrale, 93
Téléphone 3122

Atelier de sertissages
en tous genres et fabrication de pierres fines sertissages et pierres de qualité.
Prix avantageux.
„LA THIELLE“
Bienne
Tél. 22.54 rue d'Aarberg 15

Achetons
mouvements fortes séries 3 3/4, 4 1/4, 4 2/3, 5 1/4, 6 3/4, 7 3/4-11, 8 3/4-12, 10 1/2 lig. et ditto automatiques et incassables. — Seules off. av. dern. prix seront prises en considération s. chiff. P 2047 C à Publicitas Chaux-de-Fonds.

OFFICE FIDUCIAIRE
DR F. SCHEURER & CIE
NEUEVILLE Tél. 46 76-2 N
NEUCHÂTEL Tél. 4.19

Fabricants de pièces compliquées
Réduisez vos frais généraux en faisant terminer vos spécialités par atelier organisé pour ces genres.
Faire offres sous P 2036 C à Publicitas La Chaux-de-Fonds.

DIRECTEUR INDUSTRIEL
énergique, ayant solide expérience direction usines importantes horlogerie ou branches annexes, changerait de situation pour raison personnelle. Références de premier ordre. Discretion d'honneur.
Ecrire sous chiffre P 15 Le à Publicitas Bienne.